

## SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi, le 15 janvier 2013  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Centre administratif de la MRC

### **Sont présents :**

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	Pike-River
	Jean-Charles Bissonnette, maire d'	Abercorn
	Gilles Decelles, maire de la	ville de Lac-Brome
	Jean-Guy Demers, maire de la	ville de Dunham
	Claude Dubois, maire de la	ville de Bedford
	Josef Husler, maire de la	ville de Farnham
	Normand Delisle, représentant de	Brigham
	Pierre Pelland, maire de la	ville de Sutton
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
	Yvon Pépin, représentant de	Cowansville
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
Mme	Pauline Quinlan, mairesse de la	ville de Bromont
Mme	Sylvie Raymond, mairesse du	village d'East-Farnham
	Gilles Rioux, maire de	Stanbridge Station
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Tom Selby, maire du village de	Brome
Mme	Ginette Simard-Gendreau, mairesse de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Gilles St-Jean, maire du	canton de Bedford
	Greg Vaughan, maire de	Stanbridge East

**Est absent:** M. Jacques Ducharme, maire de Frelighsburg

**Formant quorum** sous la présidence d'Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville et également présents, monsieur Robert Desmarais, directeur général et Me Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2012
4. Rapport des comités consultatifs agricole et aménagement du 9 janvier :
  - 4.1. Suivi du dossier du RCI 03-0412 (îlots déstructurés) régissant l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente
    - 4.1.1. Présentation, pour adoption, du règlement 02-0113 remplacement eu égard au RCI 03-0412
    - 4.1.2. Demande de collaboration à l'ensemble des partenaires
5. Rapport du comité administratif du 9 janvier :
  - 5.1. Planification de la journée de mise à jour de la planification stratégique
  - 5.2. Panneaux de signalisation internes et externes pour l'édifice et aménagement des entrées
  - 5.3. Autorisation de procéder au versement de la subvention de 55 206 \$ au CLD pour les agents ruraux
  - 5.4. Nomination de représentant : CRÉ Montérégie Est groupe de discussion sur le développement des municipalités de moins de 5 000 habitants
6. Rapport du comité Brome-Missisquoi en santé :
7. Programme d'aide financière aux MRC : reddition de compte au MAMROT
8. Autorisation de paiement d'une facture de l'ordre de 48 057.60 \$ à la R.I.E.D.S.B.M. pour les RDD et le Parc à conteneurs
9. Autorisation de paiement d'une facture de 27 542 \$ pour les assurances générales de la MRC
10. Renouvellement de la cotisation annuel 2013 FQM au montant 17 357.55 \$ (txs inc.)
11. Octroi du mandat de graphisme et marketing pour le projet des Écocentres
12. Autorisation de paiement d'une facture (déduction faite de la pénalité et de la retenue) Béton Laurier

13. Présentation, pour adoption, du règlement 01-0113 répartissant les quotes-parts 2013 entre les municipalités
14. Problématique de l'assurance emploi dans les régions
15. Compte-rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion préparatoire aux États généraux de l'OBV Yamaska
16. Carrières et sablières :
  - 16.1. Remise aux municipalités pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2012
  - 16.2. Négociation avec la MRC de La Haute-Yamaska : nomination d'un procureur
17. Rappel de la réception de Noël pour les maires samedi soir
18. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour janvier / février
19. Correspondance
20. Questions diverses :
21. Deuxième période de questions du public
22. Levée de la séance

---

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10-0113

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
 APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND  
 ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. James Wilkins, de *Renaissance Lac-Brome*, dépose le rapport final du diagnostic environnemental du bassin versant du Ruisseau Coldbrook – secteur amont.

Madame Marie-Christine Moulin, citoyenne de Bolton-Ouest félicite la MRC d'avoir transmis au MDDEP un avis de non-conformité aux règlements de la MRC pour un projet de prolongement de rue à Bolton-Ouest.

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2012

11-0113

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
 APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND  
 ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2012 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

### ADOPTION : RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DE REMPLACEMENT NUMÉRO 02-0113 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 03-0412 RÉGISSANT L'IMPLANTATION DE RÉSIDENCES DANS LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE

12-0113

**CONSIDÉRANT** que la CPTAQ a rendu la décision numéro 372362 le 11 avril 2012 acceptant la demande à portée collective (art. 59 volet 1) déposée par la MRC pour l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente reconnaissant ainsi l'existence de 207 îlots déstructurés;

**CONSIDÉRANT** que la décision numéro 372362 indique que la MRC peut adopter un Règlement de contrôle intérimaire (« RCI ») permettant de préserver les acquis de la décision;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a adopté le Règlement de contrôle intérimaire 03-0412 régissant l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente le 17 avril 2012;

**CONSIDÉRANT** que l'avis gouvernemental du MAMROT daté du 22 juin 2012 stipule que ledit RCI 03-0412 n'est pas conforme aux orientations gouvernementales et invite la MRC à revoir la délimitation des îlots déstructurés inadéquats de manière à ce qu'ils correspondent à la définition prescrite par les orientations gouvernementales par le biais d'un règlement de remplacement;

**CONSIDÉRANT** que le dossier des îlots déstructurés est et demeure une priorité pour l'ensemble des municipalités de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le conseil des maires souhaite procéder à l'adoption d'un règlement de remplacement par phases, permettant, dans un premier temps, l'entrée en vigueur d'un RCI pour les îlots déstructurés n'ayant pas reçu d'opposition majeure de la part du MAMROT ;

**CONSIDÉRANT** que les îlots déstructurés exclus du présent règlement de contrôle intérimaire de remplacement feront l'objet d'une négociation avec les différents partenaires afin que les îlots en résultant fassent l'objet, dans une seconde phase, d'une modification du présent règlement de remplacement 02-0113 ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND  
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le règlement de contrôle intérimaire numéro 02-0113 remplaçant le règlement de contrôle intérimaire numéro 03-0412 régissant l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente en y intégrant 189 des 207 îlots déstructurés visés dans la décision numéro 372362 de la CPTAQ rendu le 11 avril 2012 et en y interdisant l'émission de permis dans les 18 îlots déstructurés non inclus audit règlement de remplacement 02-0113, le tout tel que présenté séance tenante.

**ADOPTÉ**

**DOSSIER DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS : DEMANDE DE COLLABORATION  
À L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES**

13-0113

**CONSIDÉRANT** que les 2 et 3 juin 2011, la MRC Brome-Missisquoi, la Fédération de l'UPA de la Montérégie et la Commission de protection du territoire agricole (« CPTAQ ») ont pris part à des négociations quant au volet 1 de l'article 59 alors que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (« MAMROT ») et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (« MAPAQ ») ont agi à titre d'observateur;

**CONSIDÉRANT** que la CPTAQ a rendu la décision numéro 372362 le 11 avril 2012 acceptant ainsi la demande à portée collective (art. 59 volet 1) déposée par la MRC pour l'implantation de résidences sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que la décision numéro 372362 reconnaît, sous l'énumération de plusieurs conditions, l'existence de 207 îlots déstructurés;

**CONSIDÉRANT** que la décision numéro 372362 indique que la MRC peut adopter un Règlement de contrôle intérimaire (« RCI ») permettant de préserver les acquis de la décision;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a adopté le Règlement de contrôle intérimaire 03-0412 régissant l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente le 17 avril 2012;

**CONSIDÉRANT** que l'avis gouvernemental du MAMROT daté du 22 juin 2012 stipule que ledit RCI 03-0412 n'est pas conforme aux orientations gouvernementales;

**CONSIDÉRANT** le refus du MAMROT quant à l'entrée en vigueur du RCI 03-0412, et conformément à la décision numéro 372362, la MRC demande à l'ensemble de ses municipalités d'intégrer les impératifs de ladite décision dans leur réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT** que le 19 novembre 2012, la Fédération de l'UPA de la Montérégie s'adresse à la CPTAQ en y déposant une demande de révision de la décision numéro 372362 sans en informer la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le dossier des îlots déstructurés est et demeure une priorité pour l'ensemble des municipalités de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le conseil des maires souhaite procéder à l'adoption d'un règlement de remplacement par phases, permettant, dans un premier temps, l'entrée en

vigueur d'un RCI pour les îlots déstructurés n'ayant pas reçu d'opposition majeure de la part du MAMROT ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU :**

D'informer la Fédération de l'UPA de la Montérégie, la CPTAQ, le MAPAQ ainsi que le MAMROT que la MRC Brome-Missisquoi a adopté un règlement de contrôle intérimaire numéro 02-0113 remplaçant le règlement de contrôle intérimaire numéro 03-0412 régissant l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente, afin de préserver les acquis de la décision numéro 372362 pour 189 îlots déstructurés.

De demander à la Fédération de l'UPA de la Montérégie, la CPTAQ, le MAPAQ ainsi que le MAMROT leur collaboration afin de négocier, dans un avenir rapproché, la délimitation des 18 îlots déstructurés non inclus audit règlement de remplacement numéro 02-0113.

**ADOPTÉ**

**PLANIFICATION DE LA JOURNÉE DE MISE À JOUR  
DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

14-0113

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX  
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN  
ET RÉSOLU:**

De tenir la journée de mise à jour de la planification stratégique mardi le 26 mars prochain et d'aborder les sujets suivants en deux blocs accompagnés d'un animateur professionnel :

<b>A.M.</b>	<b>P.M.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement économique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Meilleure équité fiscale entre les municipalités (péréquation);</li><li>• Meilleure collaboration et coopération entre les municipalités;</li><li>• Améliorer la mise en commun (services, formation, etc.);</li></ul>

**ADOPTÉ**

**PANNEAUX DE SIGNALISATION INTERNES ET EXTERNES POUR  
L'ÉDIFICE ET AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES**

15-0113

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour l'affichage des panneaux de signalisation interne et externe pour l'édifice de la MRC, la production de murales aux deux entrées principales à l'entreprise *C.M.D. Signalisation Architecturale* au montant d'environ 11 000 \$ avant installation et taxes et d'ajouter au mandat une affiche extérieure de promotion de la région.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**AUTORISATION DE PROCÉDER AU VERSEMENT DE LA SUBVENTION  
AU CLD POUR LES AGENTS RURAUX**

16-0113

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR JEAN-GUYS DEMERS  
ET RÉSOLU:**

De procéder au versement de la subvention de 55 206 \$ au CLD pour les agents ruraux.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**INVITATION DE LA CRÉ: GROUPE DE DISCUSSION SUR LE DÉVELOPPEMENT  
DES MUNICIPALITÉS DE MOINS DE 5 000 HABITANTS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU:**

17-0113

De nommer à titre, de représentants de la MRC, M. Pierre Pelland, maire de la ville de Sutton et M. Jean-Guy Demers, maire de la ville de Dunham, afin de participer au groupe de discussion de la conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est traitant du développement des municipalités de moins de 5 000 habitants afin d'élaborer le plan quinquennal de développement durable (PQDD) 2013-2018 de la CRÉ.

Ce groupe de discussion se tiendra le lundi 21 janvier 2013 de 16h30 à 19h30 au bureau de la CRÉ.

**ADOPTÉ**

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC :  
REDDITION DE COMPTE AU MAMROT**

18-0113

**IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

D'adopter et de transmettre le rapport de reddition de comptes au MAMROT pour l'année 2012 conformément à l'entente relative au programme d'aide financière aux MRC. De demander au Ministre de verser à la MRC, sur acceptation de son rapport, l'aide financière prévue à l'entente.

**ADOPTÉ**

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À LA R.I.E.D.S.B.M.  
POUR LES RDD ET LE PARC À CONTENEURS**

19-0113

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement d'une facture de l'ordre de 48 057.60 \$ à la R.I.E.D.S.B.M. pour les RDD et le parc à conteneurs.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE  
POUR LES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MRC**

20-0113

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement d'une facture de l'ordre de 27 542 \$ pour les assurances générales (assurance responsabilité; assurance auto; assurance habitation) de la MRC.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2013 À LA FQM**

21-0113

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le renouvellement et le paiement de la cotisation annuelle 2013 à la Fédération Québécoise des municipalités au montant de 17 357.55 \$ (taxes incluses).

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**OCTROI DU MANDAT DE GRAPHISME ET DE MARKETING  
POUR LE PROJET DES ÉCOCENTRES**

**CONSIDÉRANT** que les écocentres ouvriront en avril;

**CONSIDÉRANT** que la mise en place du plan de communication commence par la réalisation d'outils pour sensibiliser les citoyens et publiciser les écocentres;

22-0113

**CONSIDÉRANT** que quatre firmes de communication / graphisme / marketing ont été invitées à présenter leur expertise et des concepts préliminaires;

**CONSIDÉRANT** que la firme de communication *Oui Marketing* s'est démarquée par son expertise et sa créativité pour réaliser le mandat de graphisme et de marketing pour le projet des écocentres;

**CONSIDÉRANT** qu'un budget a préalablement été établi notamment pour une campagne de sensibilisation et que les frais pour la réalisation dudit mandat est de 10 005\$, en plus des taxes applicables.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR YVON PÉPIN  
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat de graphisme et de marketing à la firme de communication *Oui Marketing* pour le projet des écocentres au montant de 10 005 \$, en plus des taxes applicables et d'autoriser M. Robert Desmarais, directeur-général, à signer le contrat au nom et pour le compte de la MRC.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE :  
COURS D'EAU BELLEFROID-ARCHAMBAULT (AVEC PÉNALITÉ)**

23-0113

**CONSIDÉRANT** la réception d'une facture de 44 315\$ de Béton Laurier relativement aux travaux d'entretien du cours d'eau Bellefroid-Archambault ;

**CONSIDÉRANT** l'article 5 du contrat signé avec Béton-Laurier pour l'entretien du cours d'eau Bellefroid-Archambault, stipulant que les travaux devaient être effectués entre le 1<sup>er</sup> août et le 1<sup>er</sup> octobre 2012, à défaut de quoi l'Entrepreneur doit se soumettre aux pénalités prévues au cahier des charges ;

**CONSIDÉRANT** que, selon le rapport de fin des travaux, les travaux ont débuté le 16 octobre 2012 et se sont terminés le 19 novembre 2012, soit à l'extérieur de la période indiquée à l'article 6.1 du cahier des charges du projet 2012-137 et à l'article 5 du contrat, pour un total de 35 jours ouvrables de retard ;

**CONSIDÉRANT** que la pénalité prévue à l'article 1.17 du cahier des charges et clauses techniques (dossier : 2012-137) est, pour une première contravention, une amende minimale de 900\$ et maximale de 2000\$ pour une personne morale et que la pénalité peut être exigée pour chaque jour que dure l'infraction s'il s'agit d'une contravention continue ;

**CONSIDÉRANT** que l'article 1.17 du cahier des charges et clauses techniques (dossier : 2012-137) prévoit que la MRC peut prélever les indemnités prévues à même les sommes dues à l'entrepreneur ;

**CONSIDÉRANT** qu'une retenue de 5% est conservée jusqu'à l'expiration de la période de garantie des travaux, conformément à l'article 4,7 du cahier des charges et clauses techniques (dossier 2012-137) ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU**

D'autoriser le paiement de la facture de Béton Laurier pour les travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Bellefroid-Archambault du montant de 44 315,73\$ taxes incluses, en y soustrayant une pénalité de 2 000\$ pour non respect des dates, appliquée

sur le montant avant taxes, tel que prévu au contrat et aux cahier des charges, moins la retenue de 5% (2 100,82\$) pour la période de garantie, pour un montant final net de 39 915,18\$ et de répartir les coûts conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 01-0113 RÉPARTISSANT LES  
QUOTES-PARTS 2013 ENTRE LES MUNICIPALITÉS**

24-0113

**CONSIDÉRANT** que la MRC a adopté le 28 novembre 2012 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 établissant ainsi ses revenus et dépenses conformément à l'article 975 du Code municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'il est du devoir de la MRC de prévoir la répartition entre toutes les municipalités locales de la MRC des sommes payables à la MRC pendant l'année courante conformément aux articles 205 et 205.1 sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 18 décembre 2012, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le règlement 01-0113 répartissant les quotes-parts 2013 entre les municipalités, le tout, tel que présenté séance tenante.

**ADOPTÉ**

**PROBLÉMATIQUE DE L'ASSURANCE-EMPLOI DANS LES RÉGIONS DU QUÉBEC**

25-0113

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement fédéral gère le système de l'assurance-emploi, soit les prestations des travailleurs et des employeurs au Canada;

**CONSIDÉRANT** que le taux de prestations – établi sur la moyenne salariale – est passé de 60 % en 1990, à 57 % en 1993 et à 55 % en 1994;

**CONSIDÉRANT** que les prestataires ne reçoivent aucune somme d'argent pendant les deux premières semaines après la fin de leur emploi et qu'en comparaison avec d'autres sociétés, le Canada est le pays industrialisé où ce délai est le plus long;

**CONSIDÉRANT** que la Loi sur l'assurance-emploi est considérée comme l'une des lois les plus complexes de l'appareil législatif canadien et qu'au fil des ans, on a compliqué davantage son application et sa compréhension, durci les sanctions, mis en place une série d'exceptions, toutes aussi complexes et arbitraires les unes que les autres;

**CONSIDÉRANT** que les délais administratifs sont pires que jamais et que nombreuses sont les personnes qui doivent attendre entre deux et trois mois avant d'obtenir une décision sur leur admissibilité au programme;

**CONSIDÉRANT** que dans l'Est du Québec le travail est particulièrement saisonnier;

**CONSIDÉRANT** que l'économie est peu diversifiée, particulièrement dans les territoires ruraux;

**CONSIDÉRANT** que les principaux secteurs économiques dans l'est du Québec sont le tourisme, la forêt et la construction;

**CONSIDÉRANT** qu'on retrouve 40 % de travailleurs saisonniers canadiens au Québec;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

De demander au gouvernement fédéral, plus particulièrement au Ministre des Finances, de revoir les nouvelles dispositions de l'assurance-emploi de façon à tenir compte des économies saisonnières des régions du Québec.

**ADOPTÉ**

**CARRIÈRES ET SABLIERES : REMISE AUX MUNICIPALITÉS**  
**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2012**

Monsieur Robert Desmarais présente un tableau sommaire des sommes qui seront versées aux 21 municipalités le 30 janvier pour les sommes perçues provenant des droits sur les carrières et sablières pour la période du 1<sup>e</sup> juin au 30 septembre 2012.

**NÉGOCIATION AVEC LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA :**  
**NOMINATION D'UN PROCUREUR**

26-0113

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU :**

De nommer Me Michel Cantin du cabinet *Bélanger Sauvé* afin d'agir à titre de procureur pour le compte de la MRC lors des négociations relatives au partage des droits sur les carrières et sablières avec la MRC de La Haute-Yamaska, incluant la séance de médiation par la Commission municipale du Québec.

EN FAVEUR : 34 voix représentant 89.6 % de la population

CONTRE : 5 voix (Bedford (ville), Bolton-Ouest, Brome, Ste-Sabine et Stanbridge East)

**ADOPTÉ**

**CONFÉRENCE NATIONALE DE SOLIDARITÉ-RURALE AU CHÂTEAU BROMONT :**  
**DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE BANQUET RURALIA-DESJARDINS**

27-0113

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser une participation financière de l'ordre de 2 000 \$ afin de financer le Banquet Ruralia-Desjardins, lequel se tiendra au Château Bromont le 21 mars prochain.

**ADOPTÉ**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

28-0113

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**



Arthur Fautoux, préfet



Me Vanessa Couillard, greffière